



La Lettre des Maires

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : MODE D'EMPLOI

Magazine
bimestriel
d'informations
de l'Association
des Maires
du Var



Fin avril à la Valette du Var, journée de formation pas comme les autres pour l'AMV en présence d'un hôte de marque : Jean-Paul Delevoye, encore Président de l'Association des Maires de France... et pas encore Ministre de la Fonction Publique (Pages 2 à 4)



AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET RURAL

L'UNION RÉGIONALE DES MAIRES
S'INFORME ET SE FORME

Page 6

FÊTES DE NOËL : ENCORE PLUS D'ATTRAIT TOURISTIQUE

**Le Conseil Général, le Comité
Départemental du Tourisme
et l'Association des Maires
du Var se mobilisent pour sti-
muler l'impact touristique
des fêtes de Noël dans le Var.**

Pages 5 et 6



n°
31

mai
juin
2002



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : MODE D'EMPLOI



Christiane Hummel a reçu ses collègues varois et le président de l'AMV dans sa bonne ville de La Valette du Var

C'est à La Valette du Var, où ils furent accueillis par son premier magistrat, Christiane Hummel, que les Maires Varois ou leurs représentants avaient rendez vous, le 30 avril dernier, avec... la délégation de service public. **«Une question qui les taraude souvent»,** pour reprendre l'expression d'Alfred Gautier, Président de l'AMV: **«Plus nous avançons dans le temps et plus nous avons de difficultés à résoudre des problèmes dont la technicité est de plus en plus poussée. Alors nous déléguons. Mais se pose alors le problème du partenariat à organiser dans le respect des devoirs et des possibilités de chacun. Ce n'est pas simple...»**

Pas simples non plus tous les rouages

autour desquels s'articulent la gestion des services publics locaux, directe ou indirecte.

Pour rappeler le mode d'emploi de cette délégation de service public, l'AMV avait fait appel à deux spécialistes de la question : Antoine Grand d'Esnon, Directeur de «Services Publics 2000» et Pierre Van de Vyver, Délégué général de l'Institut de la Gestion Déléguée. Mais l'invité d'honneur de cette journée, la «guest star» comme l'on dit dans les feuillets TV américains, fut sans conteste, Jean-Paul Delevoye, encore président de l'AMF, venu à la

Fin avril à la Valette du Var, journée de formation pas comme les autres pour l'AMV en présence d'un hôte de marque : Jean-Paul Delevoye, encore Président de l'Association des Maires de France... et pas encore Ministre de la Fonction Publique.



Un auditoire très intéressé par l'histoire des concessions à travers les âges et les caractéristiques de la délégation de service public



fois se mêler au débat sur la délégation de service public, et aussi (et peut être même surtout) saluer ses pairs varois, le **«Président Alfred»** en tête.

En deux petites heures, au coeur d'un emploi du temps varois très chargé, le futur ministre de la Fonction Publique allait se prêter avec brio aux jeux des questions - réponses de l'assistance (voir-ci contre) et donner la teneur des principales préoccupations et orientations de l'Association des maires de France.

C'est avec lui qu'allait s'achever cette journée de formation qu'Antoine Grand d'Esnon avait choisi d'entamer, façon... Histoire d'eaux.

Puisant son propos de quelques grands services publics locaux (distribution de l'eau potable, assainissement des eaux usées, élimination des déchets) il nous invitait à bord de la machine à remonter le temps. De Frontin le «curator aquarum», en quelque sorte le premier Directeur du service des eaux sous la Rome antique jusqu'à la création de la CGE



Antoine Grand d'Esnon, Directeur de Services Publics 2000

et de la Lyonnaise des eaux entre le milieu et la fin du XIX^{ème} siècle, il retraça l'apparition des premiers services publics et des premières concessions.

S'attachant aux Services publics à caractère industriel et commercial, qu'ils soient sous responsabilité communale ou intercommunale (avec transfert de compétences), Antoine Grand d'Esnon rappela leur principes de base (continuité de service, égalité des usagers, mutabilité et capacité d'évolution, transparence, participation des usagers...) avant de disséquer leurs différents modes de gestion. La gestion directe tout d'abord avec la régie simple (la plus répandue bien qu'interdite depuis... 1926 !) et la régie avec autonomie financière avec ou sans personnalité morale. Puis la gestion indirecte ensuite, celle qui a recours aux services des entreprises privées.

L'intervenant s'attarda bien évidemment sur les différences entre marché public (simple exécution de service) et délégation de service public (gestion entière du service) ainsi que sur les procédures qui les codifient, dont celles définies par la Loi Sapin (publicité et mise en concurrence, négociation libre entre la collectivité et les entreprises, principe de «l'intuitu personae»).

Il termina son intervention avec la question du contrôle du service pour conclure qu'en matière de droit des parties en délégation de service, l'avantage revenait très nettement aux collectivités (pouvoir de contrôle, de modification unilatérale, de

Entre le jour de sa venue dans le Var et le moment où nous en rendons compte, l'homme a connu une flatteuse nomination au Ministère de la Fonction Publique. A quelques jours du second tour des Présidentielles, certains des participants à cette journée de formation de La Valette le pressentaient : «Il a l'étoffe d'un ministrable.» Ils avaient raison. Jean-Paul Delevoye Maire de Bapaume, n'a guère eu à forcer son talent pour



Jean-Paul DELEVOYE :
« Il faut une révolution culturelle des élus locaux »

séduire son auditoire à la salle Couros de La Valette. Dans le débat général comme dans l'exploration des détails, il a montré que la gestion des collectivités locales n'a pas une miette de secret pour lui.

Délégation de service public? «Je voudrais prendre l'exemple de l'eau et de la possible modification du capital de Vivendi Environnement. Dans cette problématique, on ne peut s'opposer à l'inter-industrialisation mais on ne peut accepter pour autant la résiliation de la concurrence. S'il y a une modification du capital et changement notoire d'entreprise, les collectivités locales ont le pouvoir de remettre en cause le contrat délégué»

Sur la Commission Consultative des Usagers ? (dans le cadre leur participation aux choix de gestion des services publics) «**Je suis attaché à la montée**

en puissance de l'usager, pour plus de qualité, plus de fiabilité des produits, pour le «zéro défaut». Cependant nos administrés ont tendance à devenir de plus en plus consommateurs et de moins en moins citoyens. Ils relèvent de plus en plus leur droit et de moins en moins leur devoir. C'est ainsi que naît l'égoïsme social... On doit donc transformer le citoyen consommateur en citoyen

acteur et pour cela faire prévaloir l'intérêt général sur l'intérêt particulier ou catégoriel...»

Sur l'intercommunalité? «Il y a là de vrais sujets et de

faux débats. Et combien aussi d'arrière-pensées désagréables du style «Les champions de l'intercommunalité ne pensent qu'à faire payer les communes les plus riches» ou « c'est bon pour asseoir un siège de conseiller général ou de député»!

Jean Paul Delevoye déclarait ce jour là: «**l'ingénierie de l'Etat est en train de se casser la figure. Nous allons devoir gérer nous mêmes nos propres politiques pour offrir un projet de territoire le plus attractif possible. Il faut une révolution culturelle des élus locaux, avec deux défis à la clé: quel avenir pour le territoire et avec qui? Ou nous subissons l'évolution des territoires par des pressions extérieures où nous anticipons l'offre de nos territoires et nous maîtrisons leur développement. Où nous restons seuls dans notre coin ou nous bâtissons notre avenir ensemble en anticipant notre développement.»**



sanctions, de résiliation...

La Charte des Services Publics Locaux

De l'intervention de Pierre Van de Vyver, de l'Institut de la Gestion Déléguée, on retiendra (en résumé ci-dessous) un sondage sur l'opinion que les Français ont de leur services publics locaux, un développement sur la DSP (Choix du mode: politique ou technique? Quels sont les bénéfices et les critères du choix?) mais surtout une présentation de la Charte des Services Publics Locaux.



Pierre Van de Vyver

ficiaires et les critères du choix?) mais surtout une présentation de la Charte des Services Publics Locaux.

Signée le 16 janvier 2002 par ses fondateurs, les Associations des Maires des Départements et des Régions de France et l'Institut de la Gestion Déléguée, avec le parrainage du Sénat, cette charte a pour objet principal, en substance, «**d'éclairer la démarche et l'éthique des collectivités territoriales à l'heure des choix qu'elles ont à faire pour la mise en oeuvre des services publics relevant de leurs compétences, le tout dans un contexte économique et un environnement réglementaire national et européen**».

S'adressant à l'ensemble des acteurs ou partenaires du service public, elle vise à définir sept grands principes, que sous-tendent des objectifs et des engagements: la clarté des rôles, la maîtrise des missions, le libre choix et la réversibilité, l'émulation par la comparaison, la confiance dans le partenariat, la transparence et l'équité et enfin l'évaluation (pluraliste) et la démocratie locale (débats publics sur les choix majeurs).



75 % des citoyens français se disent satisfaits de leurs services publics locaux selon un sondage BVA réalisé fin 2001 auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

Pour 63 % des sondés, la commune reste celle qui doit prendre en charge la gestion de ces services, le Département et la Région n'étant cités que dans une moindre mesure. La structure intercommunale est celle qui est le plus souvent retenue dans les communes rurales.

Pour une très large majorité de l'opinion, les services publics locaux sont utiles (95%), pratiques (74%), compétents (67%), efficaces (65%) et adaptés aux besoins des usagers. Mais si les français se refusent majoritairement (46% en 2001 contre 40% en 1997) à dénoncer la mauvaise gestion des services publics locaux, ils sont toutefois 59% à penser qu'ils restent chers et souvent compliqués. L'évolution de la qualité des services est appréciée chez 47 % des sondés alors que 33 % affirment ne rien avoir remarqué dans ce sens.

Il faut dire que les indices de satisfaction divergent en fonction des services concernés. La distribution de l'électricité et du gaz arrivent largement en tête, avec 95% et 78% de juge-

ments favorables. Dans ce domaine, le prix et l'absence de coupure de courant sont les critères les plus souvent retenus, viennent ensuite la sécurité des installations et la rapidité d'intervention.

Autres services publics appréciés : celui de la distribution de l'eau (78%), dont on se soucie plus de la qualité que du prix ou de la pression au robinet. La collecte et le traitement des déchets sont jugés favorablement par 75% des sondés et les opérations de recy-

clage sont appréciées à hauteur de 32%. Il est à noter toutefois que le tri sélectif ne retient l'intérêt que de 16% des répondants contre 20% en 1997.

Côté voirie, six Français sur dix sont satisfaits de la propreté des rues et des places. Un coup de chapeau aux transports en commun qui semblent toujours avoir la cote auprès des Français lesquels apprécient leur ponctualité et leur offre de service. Mais ils sont 45 % à estimer que la sécurité dans le domaine des transports publics mérite la plus grande attention.

Les services de restauration collective obtiennent 49% d'opinions favorables tandis qu'en bas de tableau, un service public local recueille un taux d'insatisfaction majoritaire et grandissant : le stationnement payant et les parkings (avec une hausse significative des mécontentements qui passe de 37 % en 1997 à 54 % en 2001).

Bien sûr, les attentes de l'opinion publique ont toujours été fortes et matière de services publics mais 60 % des 25-64ans ont tendance à considérer insuffisante la prise en compte du prix des services et de la sécurité de la population. La protection de l'environnement et de la santé ne retient qu'une voix sur deux. C'est peut-être un problème d'information entre le public et les services, c'est du moins ce que pensent 52 % des sondés.

Les Français reconnaissent très largement l'utilité de commissions consultatives d'usagers puisqu'ils sont 82 % à les plébisciter. Mais seuls 56% d'entre eux sont disposés à en faire partie. L'idée d'une tarification sociale séduit huit Français sur dix sans aucun clivage générationnel, mais ils ne sont plus que six à approuver cette même tarification étendue à l'échelle nationale. La gestion déléguée des services publics semble être mieux considérée qu'en 1997, avec 3 % d'opinions favorables en plus. Malgré une légère érosion de l'image de la gestion déléguée, les services confiés à une entreprise privée apparaissent aux yeux des personnes interrogées, plus professionnels, mieux gérés, plus rentables.

Services publics locaux : l'opinion des Français



« CANTEN NOUVE » CHANTONS NOËL ET SES ATTRAITS TOURISTIQUES

Le Conseil Général, le Comité Départemental du Tourisme et l'Association des Maires du Var se mobilisent pour stimuler l'impact touristique des fêtes de Noël dans le Var. L'AMV crée une cellule pour aider les communes à monter leurs projets d'animations 2002 et surtout 2003.

S'il est une fête que tout le monde attend, espère, célèbre à sa manière, c'est bien Noël !

S'il est un pays, une province qui, pendant des siècles, a façonné peu à peu, nourri, gorgé de traditions la fête de Noël, c'est bien la Provence !

S'il est un département qui, des îles au Verdon, de la Sainte Baume au bout de l'Estérel a orné chaque moment qui s'écoule depuis le blé de la Sainte Barbe jusqu'aux navettes de la Chandeleur et qui émaille ces deux mois de plaisirs et de fêtes, c'est bien le Var !

Enfin, s'il est des lieux qui ont le privilège de briller au firmament de cette période de Noël, ce sont nos communes varoises qui doivent avoir l'ambition d'être la première destination touristique d'hiver. Elles sont à même de donner l'image d'un Noël à la fois fabuleux et naïf, étonnant et tendre, généreux, inondé de lumière, offrant tout son passé, son histoire, ses coups de coeur...

Alors que l'été approche avec son cortège de réjouissances programmées dans toutes les communes du Var, il est grand temps de penser aux fêtes de Noël.

Cette tradition implique toute notre population, des plus petits aux plus grands, et tous nous devons lui conserver sa force, son authenticité et sa magie.

Afin de consacrer aux Noëls varois une image qui nous est chère, celle d'un subtil mélange de culture, de traditions, de convivialité, le Conseil Général, le Comité Départemental du Tourisme et l'Association des Maires du Var conjuguent leurs efforts pour aider les communes à construire des projets d'animations autour de cette fête, à formuler et à monter leurs dossiers.

Depuis le Noël 2000, le Conseil Général du Var a prévu une enveloppe annuelle destinée à soutenir cette action.

L'Association des Maires du Var met une cellule à votre disposition pour vous apporter tout le soutien utile.

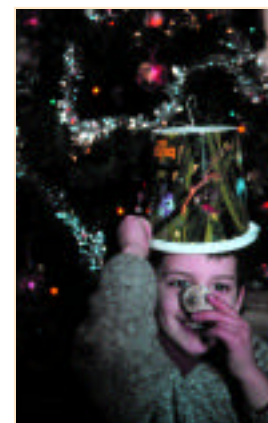


La Pastorale



L'art du santon de Provence

Noël, petit miracle de l'enfance



Le Livret « Le Var, La Provence des Noël's » édité par le Comité Départemental du Tourisme, adressé à tous les Maires du département, retrace toute la chronologie et les traditions des « fêtes calendales » qui jalonnent les mois de décembre et de janvier.

Mais à ce trésor doivent s'ajouter les différences, les spécificités, les modalités particulières de toutes les communes ou des pays qui ont apporté des touches nouvelles complémentaires à ce magnifique bouquet déjà existant.

Des souvenirs habitent encore la mémoire de nos anciens, ne les laissons pas s'effacer. Ecrivez-les nous simplement, ils enrichiront notre patrimoine commun.

N'hésitez pas, ni pour nous solliciter, ni pour nous apporter une image, une recette, un fait marquant... C'est ainsi que la tradition est née. Tous ensemble pensons déjà à Noël 2003 en préparant le Noël 2002.

**Alfred Gautier,
Président de l'AMV**

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET RURAL L'UNION RÉGIONALE DES MAIRES S'INFORME ET SE FORME

Le Conseil d'Administration de l'Union Régionale des Maires (qui représente 963 premiers magistrats) s'est tenu le 28 mai dernier à Vinon sur Verdon,

avait pour but de préparer un programme de formation-sensibilisation aux politiques publiques européennes et françaises d'aménagement et de développement des

Marseille, le 19 juin de 9 à 17 heures, dans l'hémicycle du conseil régional, réunissant les représentants des six départements de Paca : élus, organismes agricoles, associations, services de l'Etat, de la Préfecture de Région, du Conseil Régional, des Conseils Généraux, et de tous ceux qui se sentent concernés par le développement des territoires ruraux. Au cours de cette séance de travail à Vinon, (à laquelle tous les présidents des Associations de Maires du Var, des Bouches-du-Rhône, des Alpes Maritimes, du Vaucluse, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes étaient présents ou représentés), M. Gautier lut à l'assistance un message de sympathie signé de Jean-Paul Delevoye, nouveau ministre de la Fonction Publique, en « disponibilité » de son poste de Président de l'AMF.

Dans sa lettre, ce dernier assurait de sa sympathie tous les maires de la région PACA et leur confirmait « qu'il continuerait d'être, dans son coeur, un collègue conscient de l'importance du local pour que le « vivre ensemble » soit plus que jamais une réalité ».



sous la présidence d'Alfred Gautier, président en exercice. (notre photo) Cette rencontre accueillie par Dominique Joubert, Maire de Vinon,

territoires de notre Région, choisie par le Ministère de l'Agriculture et la Datar. Une première réunion se tiendra à

PREVENTICA GRAND SUD
23-24 OCTOBRE
À MARSEILLE

Hygiène, sécurité, ergonomie, conditions de travail, protection de l'environnement...

Autant de thèmes qui seront développés les 23 et 24 octobre prochains, Parc Chanot à Marseille, à PREVENTICA Grand Sud, « le salon de toutes les solutions pour la maîtrise des risques professionnels et l'optimisation des conditions de travail »

Organisé sous l'égide de la caisse régionale d'Assurance maladie du Sud Est, ce salon accueillera 40 conférences, 150 exposants et environ 3000 professionnels.



COMMERCE ÉQUITABLE : 500 COMMUNES S'ENGAGENT

On nous prie d'insérer:

«A l'occasion de la 2ème Quinzaine du commerce équitable qui s'est déroulée du 2 au 20 mai, l'association Max Havelaar France a lancé une vaste opération intitulée «500 villes s'engagent pour le commerce équitable».

L'objectif était de sensibiliser les municipalités françaises afin qu'elles s'engagent dans une politique globale de promotion du commerce équitable.

Le commerce équitable est une démarche de développement durable car il respecte les droits de l'homme (pas de travail des enfants, pas de travail forcé...), permet d'assurer un meilleur niveau de vie aux producteurs défavorisés des Pays du Sud (paiement d'un prix minimum garanti supérieur aux cours mondiaux, versement d'une prime de développement ensuite investie dans la santé et l'éducation...) et contribue à la protection de l'environnement (pas d'utilisation de produits chimiques, lutte contre la déforestation, préservation des ressources en eau...).

800 000 familles de producteurs, notamment de café, de thé, de cacao, de riz, de sucre, de bananes ou d'oranges issus de plus de 35 pays du Sud, bénéficient de l'achat de leurs produits par les consommateurs du Nord. Ils peuvent ainsi vivre dignement et décemment de leur travail.

Outre le fait que cette démarche de solidarité concrète corresponde aux aspirations de citoyens consommateurs de plus en plus nombreux, l'article 14 du nouveau code des marchés publics

permet désormais à une commune d'introduire un critère équitable dans les conditions d'exécution de ses marchés publics...

Une commune peut aussi initier une campagne d'information sur le commerce équitable à destination de ses employés municipaux et de ses habitants, par divers moyens (dégustation publique, diffusion de dépliants, affiches sur les panneaux municipaux, articles dans la presse municipale, conférences publiques.)

Parce que le commerce équitable est une action complémentaire des démarches de jumelage et de coopération décentralisée et parce que les villes ont un rôle à jouer dans l'information de proximité de leurs concitoyens sur les enjeux Nord-Sud et la mondialisation, Max Havelaar France demande aux maires de signer un engagement de principe en faveur du commerce équitable et de le renvoyer à l'association par fax, courrier ou e-mail.»

Contact pour l'opération «500 villes s'engagent pour le commerce équitable»:

Vincent DAVID

Chargé des relations extérieures

Max Havelaar France

41 rue Emile Zola

93107 Montreuil cedex

Tel 01 42 87 70 21/ Fax 01 48 70 07 68

e-mail : v.david@maxhavelaarfrance.org

site internet : www.maxhavelaarfrance.org

Félicitations...

à Jean-Raymond Niola qui, après de nouvelles élections, a retrouvé le siège de Maire de Pourcieux qu'il occupe depuis 1995.



L'AMV est également heureuse de saluer Claude Laugier, élu Maire de Saïemes en avril au terme d'élections organisées suite à la démission de Raymond Nicoletti.



Elle adresse aussi ses félicitations à André Blanc, Maire de Pierrefeu, distingué voici quelques jours de la Croix du Combattant AFN.

DANIEL CANEPA À L'INTÉRIEUR

Après trois années d'exercice dans notre département, le Préfet Daniel CANEPA a été nommé directeur-adjoint au cabinet de Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité. Il rejoint un ministère qu'il connaît bien puisqu'il avait été en charge de la Direction de la Sécurité Civile de 1993 à 1996. L'AMV qui a su apprécier les grandes qualités de l'homme et du haut fonctionnaire lui souhaite toute la réussite possible dans ses nouvelles fonctions.

En attendant la nomination de son successeur, l'intérim en Préfecture du Var est assuré par le Secrétaire Général Jean-Luc Névache.



REPRÉSENTANTS DE L'AMV AUX COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

MM René Jourdan, Président de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume, Maire de La Cadière d'Azur et André Paul, Vice-Président de la Communauté de Communes Comté de Provence, Maire de Montfort, représentent dorénavant les Maires du Var au sein de la commission consultative d'élus, Dotation de Développement Rural.

De même, MM François Cavallier, Maire de Callian, Philippe Barthélémy, Maire de Saint-Cyr et Barthélémy Mariani, Maire de Lorgues siègent, en tant que représentants des Maires du Var, à la Commission départementale des bourses d'études de l'enseignement du second degré.

SYMIELECVAR : NOUVELLES ADHÉSIONS

Par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2002, plusieurs collectivités ont été autorisées à adhérer au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Var. Il s'agit des communes de Brignoles, La Garde-Freinet, Lorgues, Le Pradet, La Seyne-sur-Mer, Les Adrets de l'Estérel et la Londe-les-Maures ainsi que des syndicats suivants : syndicat intercommunal d'électricité de la Comiche des Maures; syndicat intercommunal d'électrification du canton de Comps; syndicat intercommunal d'électricité de La Roquebrussane; syndicat d'électrification des Sources d'Argens; syndicat intercommunal d'électricité et d'éclairage de l'Ouest varois; syndicat intercommunal d'électrification du Nord-Ouestvarois.

CHARTRE VAROISE CONTRE LES DISCRIMINATIONS RACIALES DANS LE MONDE DU TRAVAIL



Le racisme et la xénophobie sont des facteurs d'exclusion. Ce sont ceux qui sont les plus mal appréhendés. Ils concernent tous les groupes sociaux et tous les domaines. Les quinze signataires de la charte varoise contre les discriminations raciales dans le monde du travail tiennent à le rappeler.

La discrimination raciale, outre qu'elle constitue un délit, met en danger la stabilité de la démocratie, la cohésion sociale et nuit à l'économie du pays en privant ses acteurs de l'ensemble des compétences disponibles.

Le monde du travail, au même titre que le reste de la société, n'échappe pas aux phénomènes discriminatoires à caractère raciste. Ce sont des réalités auxquelles sont confrontées les entreprises et les administrations.

Ces discriminations peuvent s'exercer sur l'ensemble de la vie de travail (stage en entreprise, embauche, conditions de travail, déroulement de carrière, accès à la formation professionnelle, etc...) L'arsenal juridique existe et doit être mieux mobilisé mais à lui seul il ne suffit pas si l'ensemble des principes n'est pas respecté par tous les acteurs. Chacun à sa place, devant l'importance de ces phénomènes et leurs conséquences, doit refuser de laisser se dérouler des actes qui aboutiraient à une inégalité de traitement.

Les signataires de cette charte s'engagent à promouvoir l'égalité des chances dans le monde du travail en s'appuyant :

- sur les principes généraux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- sur les principes dégagés par la déclaration commune de Florence du 21 octobre 1995, concernant la prévention de la discrimination raciale, la xénophobie et l'égalité de traitement sur le lieu de travail, adoptée le 11 mai 1999 par l'Etat et divers

partenaires sociaux,

- sur la directive 2000/43/CE du Conseil de l'Union Européenne relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement en les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

En adoptant cette charte, les signataires expriment leur attachement aux principes républicains, en particulier d'égalité, fondement de notre démocratie.

Ils affirment ouvertement, clairement et publiquement leur engagement à impulser l'effort de prévention indispensable et à mettre en oeuvre des actions concertées, particulièrement contre la discrimination raciale sur les lieux de travail.

Ces actions viseront l'élimination des discriminations à caractère raciste par un travail de sensibilisation de façon à faire prendre conscience à l'ensemble du monde du travail, des enjeux et de la nécessité d'y faire face.

Pour atteindre cet objectif, les signataires décident de s'engager dans un processus mobilisant tous les niveaux de responsabilité. Chacun incitera dans son champ professionnel, les entreprises publiques, privées, associations, à la concrétisation des principes édictés par la charte, par la définition de procédures de mises en oeuvre propres à leur secteur d'activités.

La négociation d'accords sur le respect de l'égalité de traitement est l'un des moyens forts de mettre en pratique cette volonté partagée.

Fait à Toulon le 11 octobre 2001

LES SIGNATAIRES

• Le Préfet du Var
Daniel CANEPA

• Le Président du Conseil Général du Var
Hubert FALCO

• Le Président de la Chambre de Métiers du Var
Michel SERRA

• Le Secrétaire Général de l'Union Départementale CFTD
Gérard GAUTHIER

• Le Secrétaire Général de l'UNSA- VAR
Roland MOUROU

• Le Procureur de la République
André VIANGALLI

• Le Président de l'Association des Maires du Var
Alfred GAUTIER

• Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
Albert BESSUDO

• Le Secrétaire Général de l'Union Départementale CFTC
Pierre RESSEQUIER

• Le Secrétaire de l'Union Départementale CGT
Alain BOLLA

• Le Préfet Maritime de Méditerranée, Vice-Amiral d'Escadre
Pierre-Xavier COLLINET

• Le Président de l'Union Patronale du Var
Gérard CERRUTI

• Le Président de l'Union Professionnelle Artisanale du Var
Paul GALEY

• Le Secrétaire Général de l'Union Départementale CFE-CGC
Joseph DHO

• Le Secrétaire Général de l'Union Départementale FO
Georges PELLICARI

AGENDA

La formation des élus se poursuit activement au fil des mois. Plusieurs nouvelles sessions sont d'ores et déjà prévues.

RÉUNION ANDAFAR
(Association Nationale de Développement et d'Aménagement Foncier Agricole et Rural)

- Mercredi 19 juin 2002 de 9 à 17h au Conseil Régional à Marseille.

RENCONTRES AMV - EDF/GDF :

- Lundi 17 juin 2002 de 17H30 à 20 H30 à l'Espace Saint-Exupéry de Draguignan.

- Lundi 24 juin 2002 de 17H30 à 20 H30 à la salle polyvalente de Correns.

- Mercredi 26 juin 2002 de 17H30 à 20 H30 au cinéma de Puget/Argens.

- Jeudi 27 juin 2002 de 17H30 à 20 H30 à la salle André Malraux à Pierrefeu.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMV

- Samedi 26 octobre 2002 de 9 à 13 heures au Palais Neptune de Toulon.